

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 12 mai 2018 à 11h à laquelle assistaient :

Madame la Mairesse Kimberly Meyer

Madame la Conseillère : Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers : Monsieur Peter Richardson
Monsieur Charles de Broin
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Jean Cloutier

Était absent : Monsieur Éric Lessard

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Madame la Mairesse Kimberly Meyer, présidant la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

À 11 h 17 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

1. Résolution 2018-05-049 – Adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer
Et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2018.
5. Ratification des paiements exécutés par chèque.
6. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.

7. Rapport de la mairesse concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant.
 8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.
 9. Avis de motion : *Aucun*
 10. Adoption de règlement : Projet de Règlement 2018-04 – modifiant le règlement relatif au zonage 2013-003
 11. Projets de résolution
 - 11.1. Embauche d'une étudiante pour la saison estivale
 - 11.2. Contribution de la Municipalité pour le lavage de bateaux par PLTN;
 - 11.3. Signature d'un protocole d'entente avec municipalité de Labelle – re : parcs linéaires
 - 11.4. Acquisition de système de caméras de surveillance la station de conteneurs du Domaine de la Tranquilité
 - 11.5. Levée de l'option de prolongation du contrat de transport et collecte des matières résiduelles pour l'année 2019
 - 11.6. Attribution d'un contrat de revêtement d'asphalte
 - 11.7. Adjudication de contrat de surveillant des travaux– appel d'offre MLTN-2018-01
 12. Rapport des comités
 - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2018
 - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme – *Aucun*
 13. Correspondance du MAMOT – *aucune*
 14. Affaires nouvelles - *aucune*
 15. Période d'intervention des membres du conseil –
 16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens
 17. Clôture et levée de la séance.
-

3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

4. Résolution 2018-05-050 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2018.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenues le 7 avril 2018 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- a) QUE le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2018; et,
 - b) QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2018, soit, et il est par les présentes ratifié et adopté.
-

5. Résolution 2018-05-051 - Ratification du journal de décaissement

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} avril 2018 au 30 avril 2018 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 81 773,47\$.

6. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.

7. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.

8. Résolution 2018-05-052 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 7 mai 2018, déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

9. Avis de motion : *Aucun*

10. Adoption de règlement :

Résolution 2018-05-053 - Règlement 2018-04 – Adoption du projet de Règlement 2018-04 modifiant le règlement 2013-03 relatif au zonage.

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

D'adopter le projet de règlement 2018-04 modifiant le règlement 2013-03 relatif au zonage modifiant certaines dispositions soit;

- a) Des dispositions établissant une surface vitrée maximale sur les faces des bâtiments principaux; et,
- b) Établissant des normes s'appliquant aux cabines pour dormir et aux garages.

Présentation du projet de règlement est faite par : Martin Paul Gélinas

Le vote est demandé sur la proposition d'adoption :

Résultat :

Pour : 2

Contre : 3

La proposition est REJETÉE.

11. Projets de résolution :

11.1 - Résolution 2018-05-054 - Embauche d'une étudiante pour la saison estivale

ATTENDU qu'il y a lieu d'embaucher une ressource nécessaire aux fins d'offrir aux citoyens le service de mesurage des boues des installations septiques;

ATTENDU la contribution du Gouvernement du Canada dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada »;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'embauche comme personne salariée saisonnière, pour les besoins du Service de l'environnement et de l'urbanisme de madame Élisabeth Rohlicek à compter de la date de début d'emploi qui sera déterminée par le directeur général; pour un salaire horaire de 15 \$ à raison de 35 heures par semaine; et,

Que le conseil accorde à madame Rohlicek tous les pouvoirs attribués à l'inspecteur prévus au règlement 2016-03, afin qu'elle soit autorisée à circuler sur les terrains des citoyens aux fins municipales.

ADOPTÉE.

11.2 Résolution 2018-05-055 – Contribution à PLTN pour le service de lavage de bateaux aux citoyens de la municipalité

CONSIDÉRANT qu'aux termes de sa résolution 2018-02-022, la municipalité a conclu une entente de service avec PLTN pour l'application du règlement 2017-01;

CONSIDÉRANT que PLTN demande une contribution de 5 200\$ pour procéder au lavage de tous les bateaux et accessoires des citoyens;

En conséquence, il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur général à fixer à la somme de 5 200 \$ la contribution de la municipalité aux services rendus par PLTN pour laver les bateaux des citoyens pour la saison d'été 2018 et à en effectuer le paiement.

Le vote est demandé :

Résultat :

Pour : 4

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

11.3 Résolution 2018-05-056 – Signature du protocole avec la municipalité de Labelle re : réseau de sentiers pédestres

CONSIDÉRANT que la municipalité a aménagé ou se propose d'aménager un parc linéaire (sentiers pédestres) dont une partie peut, à l'occasion, se trouver sur le territoire de la municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT Le projet d'entente soumis aux membres du conseil;

En conséquence, il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer le protocole d'entente avec la municipalité de Labelle afin de préciser les droits et obligations des deux municipalités sur leur réseau de sentiers pédestres respectifs.

11.4 Résolution 2018-05-057 – Acquisition de système de caméras de surveillance pour la station de conteneurs au domaine de la Tranquillité.

CONSIDÉRANT que le conseil juge important d'assurer la sécurité de son site de conteneur de matières résiduelles du domaine de la Tranquillité;

CONSIDÉRANT l'appel d'offre sur invitation adressée à deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT que le site à protéger est situé dans un parc appartenant à la municipalité;

En conséquence, il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité acquiert les caméras proposées par le soumissionnaire pour une somme de 4 500 \$; et,

QUE les fonds pour payer ces systèmes de sécurité soient utilisés à même le fonds de parcs.

11.5 Résolution 2018-05-058 – levée de l'option du contrat de cueillette et transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides a adopté le règlement 333-2018 modifiant le règlement 219-2007 concernant la déclaration de compétence par la MRC des Laurentides à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles à l'exception de la compétence relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT le règlement 2018-02 de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord concernant la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT CEPENDANT QU'un contrat entre la MRC des Laurentides et Les entreprises RC Miller, concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord est actuellement en vigueur et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prévoit une option de renouvellement pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale de services à été signé entre la MRC des Laurentides et la municipalité de Lac-Tremblant-Nord par laquelle la MRC des Laurentides s'engage à offrir les services de cueillette et de transport des matières résiduelles à municipalité de Lac-Tremblant-Nord pour la durée du contrat avec et Les entreprises RC Miller jusqu'au 31 décembre 2018, et l'année d'option 2019 ;

CONSIDÉRANT que municipalité de Lac-Tremblant-Nord souhaite se prévaloir de l'année d'option pour la collecte des matières résiduelles,

incluant la collecte des matières organiques, pour l'année d'option 2019;

En conséquence, il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE municipalité de Lac-Tremblant-Nord autorise la MRC des Laurentides à exercer l'option de prolongation du contrat de collecte des matières résiduelles, incluant la collecte des matières organiques, avec Les entreprises RC Miller Inc. pour l'année 2019; et,

DE statuer sur le mode de répartition du coût du contrat pour 2019 lors de la prochaine rencontre des maires portant sur ce sujet.

11.6 Résolution 2018-05-059 – Adjudication de contrat – Pavage du chemin Thomas-Robert – appel d'offre MLTN-2018-01

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 7 soumissions suite à l'appel d'offre public numéro MLTN-2018-01;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général :

En conséquence, il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde à la société Pavage Multi-Pro Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de pavage du chemin Thomas-Robert pour le prix de 323 358,10 \$ incluant les taxes applicables, conformément à la soumission déposé par cette société et à l'appel d'offres MLTN-2018-01;

QUE cette dépense soit payée à même la subvention à recevoir du programme TECQ; et,

QUE le directeur général soit autorisé à effectuer cette dépense.

11.7 Résolution 2018-05-060 – Adjudication de contrat – de surveillant des travaux– appel d'offre MLTN-2018-01

CONSIDÉRANT L'adjudication du contrat de contrat de pavage du chemin Thomas-Robert;

CONSIDÉRANT le besoin d'engager un surveillant des travaux;

En conséquence, il est PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde un contrat de surveillance des travaux de pavage du Chemin Thomas-Robert au le plus bas soumissionnaire, jusqu'à un maximum de 45 000 \$;

QUE cette dépense soit payée à même la subvention à recevoir du programme TECQ; et,

QUE le directeur-général soit autorisé à effectuer cette dépense.

12. Rapport des comités

12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2018.

12.2 Comité consultatif en urbanisme – *Aucun dossier*

13. Correspondance – Aucune

14. Affaires nouvelles – Aucune

15. Période d'intervention des membres du conseil.

16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens

17. Clôture et levée de la séance.

Résolution 2018-05-061

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 12 h 47.

Madame Kimberly Meyer
Mairesse

Monsieur Martin Paul Gélinas
Secrétaire-trésorier